

Budget

# L'Assemblée a voté la hausse des taxes sur la bière

La Voix du Nord, Économie, 26/10/2012

L'Assemblée a voté hier une hausse de 160 % des taxes sur la bière, soit environ 5 centimes pour un verre de 25 cl,

en réduisant cette augmentation pour la production des petites brasseries.

La hausse touche les droits d'accises, c'est-à-dire la consommation, a précisé le ministre délégué au Budget, Jérôme Cahuzac, elle sera limitée pour les brasseries dont la production n'excède pas 200 000 hectolitres. Gérard Bapt, rapporteur PS du budget de la sécurité sociale, a précisé qu'ainsi « *442 petites brasseries vont être préservées* » car, « *jusqu'à 200 000 hl, on sera à la moitié de taxation qui pèsera sur les gros producteurs de bière* ».

Les brasseurs inquiets

Pour Gérard Sonnet, secrétaire général des brasseurs du Nord, « *c'est une catastrophe. Les hausses restent très importantes pour les grandes brasseries mais aussi pour les moyennes et les petites. Ce qui est à craindre, ce sont des hausses non négligeables pour les consommateurs. Le modèle des petits brasseurs qui se sont très endettés pour investir et qui est basé sur leur développement, risque d'être mis à mal.*

Ils auront aussi probablement des problèmes pour négocier ces hausses avec la grande distribution. Si les enseignes refusent ces augmentations, les petites brasseries devront prendre sur leur résultat et auront des problèmes de compétitivité. » Trente-cinq brasseries sont implantées dans la région et emploient environ un millier de personnes. Heineken, à Mons-en-Baroeul, brasse environ 2,5 millions d'hectolitres par an, la brasserie de Saint-Omer à peu près 2 millions. Viennent ensuite les brasseurs de Gayant (200 000 hectolitres), la brasserie Duyck avec la Jenlain (100 000 hectolitres) et la Ch'ti (45 000 hectolitres). Les capacités des autres sites sont moindres.